

LES CAHIERS DE BIODIV'2050 :
INITIATIVES

**Paiements pour Services
Environnementaux :
enjeux, vision des
acteurs et perspectives
en France**

*Réflexion commune entre France
Nature Environnement et la Mission
Economie de la Biodiversité*

N°9 - Septembre 2016

SOMMAIRE

1	Contexte	3
2	La genèse de l'approche économique de la biodiversité	5
3	Protection de la biodiversité et protection des services écosystémiques : même combat ?	6
4	L'économie au service de la protection de la nature ?	8
5	Principales conclusions de l'enquête auprès des associations membres de FNE sur l'approche économique de la biodiversité et les PSE	10
6	Ébauche d'une grille d'analyse des PSE de FNE	13
7	Le rôle des associations	16
8	Perspectives	17
9	Vers une nouvelle vision des PSE pour la MEB : les Paiements pour préservation des services écosystémiques (PPSE).	18
	Annexe 1 : typologie des services écosystémiques	19
	Annexe 2 : Grille d'analyse d'un dispositif de PSE de FNE	21

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LAURENT PIERMONT
RÉDACTEUR EN CHEF : PHILIPPE THIÉVENT
SYNTHÈSE MENÉE SOUS LA COORDINATION DE
MARIE-ANNE SALOMON (FNE), AURÉLIEN GUINGAND (MEB),
JULIE MARSAUD (FNE) ET JEAN CLINCKEMAILLIE (MEB)
EDITION : MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ
CRÉATION GRAPHIQUE : JOSEPH ISIRDI - www.lisajoseph.fr
CONTACT : meb@cde-biodiversite.fr
PHOTO COUVERTURE : © RCLASSEN LAYOUTS

INTRODUCTION

Créée en 1968, la fédération **France Nature Environnement** (FNE) réunit 80 associations de protection de la nature et de l'environnement, qui fédèrent elles-mêmes environ 3 000 associations affiliées. Certaines, généralistes, œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement à l'échelle régionale ou départementale ; d'autres sont plus spécialisées et se concentrent sur un territoire et/ou un sujet spécifique. Leurs modes d'actions sont multiples : leurs militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain, forment les bénévoles, gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics. Sous la bannière France Nature Environnement, les associations de protection de la nature et de l'environnement se retrouvent autour de combats communs et de quatre valeurs fondatrices : solidarité, ambition, indépendance et humanisme.

Créée en 2012, la **Mission Economie de la Biodiversité** de la Caisse des dépôts (MEB) est une initiative de la Caisse des dépôts, pilotée et gérée par sa filiale CDC Biodiversité. En tant que mission d'intérêt général, elle a pour objectif de créer et d'expérimenter des outils innovants afin de concilier développement économique et préservation de la biodiversité. Elle s'attache notamment à l'identification et au développement de mécanismes de financement innovant de la préservation de la biodiversité. La MEB a vocation à diffuser ses travaux au travers de ses publications.

Partageant la conviction selon laquelle la biodiversité est la clé de voûte du fonctionnement des écosystèmes dont les sociétés humaines tirent les biens et services indispensables à leur existence, France Nature Environnement et la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts ont souhaité conduire une réflexion commune sur les enjeux de l'approche économique des services écosystémiques et sa contribution à la préservation de la biodiversité.



1 Contexte

La réflexion commune s'articule autour des questions suivantes : quels sont les liens entre services écosystémiques et biodiversité ? Peut-on et doit-on rémunérer certains acteurs (économiques par exemple) pour des actions ou des pratiques visant à protéger la nature ? Si oui, à quelles conditions, selon quelles modalités et dans quel cadre ? Comment identifier les risques et biais associés à de tels mécanismes ? Quels garde-fous mettre en place ? Quel rôle pour les associations de protection de la nature et de l'environnement dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance de tels dispositifs ?

Dans ce cadre, FNE a lancé durant l'été 2014 une enquête à destination des associations de protection de la nature et de l'environnement visant à évaluer le niveau d'appropriation de ces enjeux, ainsi que les préoccupations, avis et retours d'expérience de cette catégorie d'acteurs sur ces sujets en France.

Une trentaine de réponses ont ainsi été compilées, apportant principalement des enseignements d'ordre qualitatif. Deux journées d'échanges et de débats ont également été organisées les 18 juin et 3 novembre 2015 avec des associations locales membres de FNE. L'objectif était d'approfondir la réflexion sur la pertinence et la validité de l'approche économique de la biodiversité ainsi que sur le rôle potentiel que les associations pourraient jouer dans des dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE). Cette note propose donc de faire le point sur cette réflexion actuellement en cours au sein de FNE, en partenariat avec la MEB.

■ Quelques définitions

Afin de définir clairement l'enjeu autour des PSE, il est tout d'abord nécessaire d'explicitier la distinction entre services écosystémiques et services environnementaux.

- Le concept de « service écosystémique » est employé dans le domaine des sciences naturelles, qui s'attachent à caractériser l'état et le fonctionnement des écosystèmes et des services qu'ils procurent à la société. En droit, il s'agit précisément de « fonctions assurées par les sols, les eaux et les espèces et habitats d'intérêt communautaire au bénéfice d'une de ces ressources naturelles ou au bénéfice du public, à l'exclusion des services rendus au public par des aménagements réalisés par l'exploitant ou le propriétaire » (article L.161-1 du code de l'environnement). Notons cependant que cette définition est assez limitative car les services écosystémiques ne se réduisent pas aux espèces et habitats d'intérêt communautaire. **Exemple de service écosystémique : la fixation du carbone par les arbres.**

les PSE consistent en la rémunération d'une action humaine entreprise volontairement et au-delà des obligations réglementaires permettant de préserver, de restaurer ou d'accroître un service écosystémique.

- Le concept de « service environnemental » est plutôt utilisé dans le champ des sciences humaines (politiques et économiques en particulier). Il se réfère à une action humaine favorable à la fourniture d'un service particulier rendu par la nature. **Exemple de service environnemental : planter des arbres en ville ou sur un terrain agricole pour augmenter le stockage de carbone.**

Ainsi, les PSE consistent en la rémunération d'une action humaine entreprise volontairement et au-delà des obligations réglementaires permettant de préserver, de restaurer ou d'accroître un service écosystémique. La définition la plus partagée d'un PSE est la suivante : « une transaction volontaire où un service environnemental bien défini (ou un usage du sol qui fournit ce service) est « acheté » par (au moins) un acheteur à (au moins) un fournisseur de services si et seulement si le fournisseur assure la fourniture du service environnemental (conditionnalité) » (Wunder, 2005).

La réflexion sur les PSE constitue un champ d'études et d'applications en fort développement depuis 2005. Leur mise en œuvre s'est récemment accélérée avec plus de 300 programmes en cours aux niveaux local, régional ou national, en grande partie dans les pays du Sud. Ils portent principalement sur quatre grands domaines d'application : la gestion de la qualité et/ou quantité de la ressource en eau, la séquestration de carbone, la biodiversité et la beauté paysagère. Notons que 90 % des PSE aujourd'hui mis en œuvre dans le monde sont de type public-privé, c'est-à-dire qu'ils mobilisent des financements publics, contrairement aux PSE de type privé-privé qui sont des contrats passés exclusivement entre acteurs privés.

LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millennium Ecosystem Assessment) a proposé en 2005 une classification des services écosystémiques en quatre grandes catégories, couramment reprises dans la littérature (voir Annexe 1)

- Les services d'approvisionnement sont les produits et matériaux obtenus des écosystèmes : eau, nourriture, fibre...
- Les services de régulation représentent les bénéfices tirés de la régulation des processus naturels : régulation du climat, des cours d'eau, des maladies, des ravageurs...
- Les services culturels font référence aux bénéfices non matériels apportés par les écosystèmes et les paysages : esthétique, lieux de loisirs...
- Les services de soutien sont les services nécessaires à la production des autres services : formation des sols, photosynthèse, recyclage des nutriments et de l'eau...

2 La genèse de l'approche économique de la biodiversité

Si le concept de « services écosystémiques » a émergé durant les années 1970 dans le domaine de la biologie de la conservation, les travaux de recherche sur ce thème se sont réellement intensifiés à partir des années 1990. En 2000, Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations Unies, annonce le lancement d'un programme international de collaboration scientifique, le **Millenium Ecosystem Assessment** ou MEA. L'objectif du MEA, dont les travaux ont abouti en 2005, était d'« évaluer les conséquences de l'évolution des écosystèmes sur le bien-être de l'Homme et d'établir la base scientifique des actions requises pour un renforcement de la conservation des écosystèmes, de leur exploitation de manière durable et de leurs contributions au bien-être de l'Homme. » (Millenium Ecosystem Assessment, 2005).

En 2010, le groupe d'études **Economie des Ecosystèmes et de la Biodiversité** (TEEB) a publié un rapport de synthèse de ses travaux d'analyse prospective sur l'évaluation des coûts liés à la perte de biodiversité, comprenant des recommandations à l'intention des décideurs. Le rapport pointe le constat selon lequel l'« invisibilité économique des services écosystémiques et du capital naturel » conduit à négliger le coût de la dégradation des écosystèmes pour les sociétés humaines. Il plaide pour une « évaluation systématique de la contribution économique apportée par la biodiversité et les services écosystémiques au bien-être de l'homme » (TEEB, 2010).

A l'échelle internationale, la Conférence des Parties (COP) qui s'est tenue à Nagoya au Japon en 2010 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) a abouti à l'adoption du **Plan Stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour l'atteinte des objectifs d'Aichi**. Parmi ces objectifs figurent notamment, d'ici à 2020 au plus tard :

- La prise de conscience des individus de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ;
- L'intégration des valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux, dans les comptes nationaux, et dans les systèmes de notification ;
- L'élaboration d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- La restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être.

En France, la deuxième Stratégie Nationale pour la Biodiversité élaborée pour la période 2011-2020 rappelle que la biodiversité et les ressources naturelles, support d'une partie des activités économiques, sont affectées par ces mêmes activités (impacts négatifs et parfois positifs) sans que la décision économique n'intègre pleinement les coûts et bénéfices associés. L'approche économique de la biodiversité et des services écosystémiques apparaît alors comme une manière d'assurer l'intégration de ces coûts et bénéfices sur le long terme et d'inciter les acteurs économiques à investir dans « le capital naturel ». Enfin, en octobre 2015, un avis du Comité pour l'économie verte⁽¹⁾ portant sur le développement des paiements pour services environnementaux a été émis. Il recense les avantages et difficultés liés aux PSE, et élabore quelques recommandations dans l'évaluation de leur potentiel et leur mise en œuvre.

(1) Lien vers l'avis : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_du_29_octobre_2015_sur_les_PSE-DOC.pdf

3 Protection de la biodiversité et protection des services écosystémiques : même combat ?

Les pratiques visant à préserver une certaine biodiversité par la protection des services écosystémiques se situent à l'interface entre une démarche scientifique (biodiversité et fonctionnement des écosystèmes) et une démarche socio-économique (évaluation de la dépendance des activités humaines aux écosystèmes et bien-être humain). Les services écosystémiques désignent « les contributions directes et indirectes des écosystèmes au bien-être humain » (TEEB, 2010). De ce fait, le concept de services écosystémiques permet de raisonner à l'intérieur de systèmes couplés Homme-environnement et favorise ainsi la prise de conscience de l'urgence de la protection de la biodiversité.

Comme l'explique la géographe Pénélope Lamarque, « ce concept de services des écosystèmes fournit une nouvelle justification anthropocentrique de conservation des espèces et des écosystèmes, basée sur notre dépendance à l'égard des biens et services qu'ils nous fournissent. En plus d'être largement utilisé pour attirer l'attention sur la biodiversité, il a très vite servi de support théorique à des études sur les relations entre la biodiversité à différentes échelles et les sociétés qui en dépendent »⁽²⁾.

Cette approche repose également sur l'idée d'une relation étroite entre la diversité biologique et les services écosystémiques : dans nos régions tempérées, un écosystème diversifié est en capacité de rendre plus de services qu'un écosystème moins riche. Cette diversité renforce sa résilience et permet de maintenir sa capacité à fournir des services sur le long terme. Les fonctionnalités écologiques, et donc la qualité

ou quantité de services écosystémiques associés, dépendent quant à elles, notamment, de l'abondance et de la répartition d'espèces dominantes ou clés de voûte. Des changements dans la répartition de ces espèces peuvent engendrer des conséquences en cascade sur l'ensemble du système trophique, comme dans le cas de l'étoile de mer, dont la baisse de population est susceptible d'entraîner une prolifération de crustacés qui régulent eux-mêmes les populations d'algues.

Biodiversité et écosystèmes sont donc étroitement liés par des interactions nombreuses et complexes, au point que nombre d'auteurs considèrent que les écosystèmes sont une composante de la biodiversité. Il apparaît pourtant que les connaissances scientifiques sont lacunaires sur les interactions :

un écosystème diversifié est en capacité de rendre plus de services qu'un écosystème moins riche

- entre biodiversité et services écosystémiques ;
- entre services écosystémiques ;
- entre pressions et écosystèmes,
- entre état des écosystèmes et fourniture des services écosystémiques.

En tout état de cause, les services écosystémiques ne représentent qu'une petite partie de la biodiversité et le lien entre la protection de l'un et de l'autre n'est ni systématique ni mesurable, car l'équilibre d'un écosystème est spontanément variable.

Favoriser un service écosystémique particulier peut ainsi provoquer un déséquilibre au sein d'un écosystème plus large, avec des impacts écologiques particulièrement importants. A titre d'exemple, les programmes de plantation d'arbres pour la séquestration de carbone en Afrique ou au Brésil,

(2) Lamarque P., 2012. Une approche socio-écologique des services écosystémiques. Cas d'étude des prairies subalpines du Lautaret (Thèse), Université de Grenoble, page 2.

prenant la forme de plantations industrielles mono-spécifiques d'eucalyptus ou d'acacias, essences à croissance rapide permettant à court terme une augmentation de la séquestration de carbone, engendrent de véritables déserts de biodiversité et menacent à moyen et long termes les autres services écosystémiques et les modes de vie des populations (accès aux ressources de la forêt par exemple).

Si l'on peut dire que protéger la biodiversité peut favoriser le maintien de services écosystémiques, l'inverse n'est pas forcément vrai, en particulier si le dispositif (par exemple un PSE) n'est pensé que pour un seul service comme par exemple la fixation de carbone, correspondant alors à une conception « sectorielle » de notre environnement naturel.

Le lien entre protection des services écosystémiques et préservation de la biodiversité n'est donc pas systématique, ni bien connu. Il apparaît alors nécessaire :

- d'avoir une approche globale et multicritères (multi-services et multi-acteurs) ;
- d'étudier et mentionner les limites des savoirs consolidés et/ou les incertitudes scientifiques ;
- d'explicitier les services que l'on cherche à favoriser et les conséquences sur les autres services ainsi que sur l'écosystème de manière plus globale en précisant l'échelle géographique considérée ;
- de définir l'échelle temporelle adéquate pour la mise en place du dispositif de protection et pour la mesure des résultats.

Les objectifs des PSE devront être clairement identifiés et explicités. Comme nous venons de le voir, il ne pourra en aucun cas être dit systématiquement que la protection de certains services écosystémiques permet de préserver la biodiversité en tant que telle.



4 L'économie au service de la protection de la nature ?

Le développement de l'approche économique des services écosystémiques résulte d'un triple mouvement dont les composantes se nouent et se renforcent mutuellement :


- La prise de conscience internationale de la responsabilité des activités humaines dans la perte de biodiversité observée à l'échelle du globe et son accélération en moins d'un siècle ;
- Le constat selon lequel l'attribution d'une valeur économique aux services écosystémiques, tout en soulevant des questions éthiques et techniques, peut être utilisée pour rendre plus « concrets » les coûts des dommages causés à l'environnement et les bénéfices tirés de sa préservation ;
- La volonté de trouver des mécanismes permettant d'enrayer la perte de biodiversité, en s'appuyant sur la dépendance des sociétés humaines au bon fonctionnement des écosystèmes.

Ces mécanismes peuvent alors prendre la forme de mesures économiques incitatives pour la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, comme par exemple les PSE. De tels instruments économiques relèvent d'une logique spécifique : il s'agit de réorienter les choix des acteurs grâce à des signaux économiques ciblés afin qu'ils adoptent des comportements plus vertueux du point de vue environnemental.

Les PSE répondent à une logique bénéficiaire-payeur : le bénéficiaire d'un service environnemental rémunère les acteurs qui lui fournissent ce service en améliorant leurs pratiques. Il est important de noter que les PSE sont des instruments économiques mais ne constituent pas des instruments de marché. Il ne s'agit donc pas d'intégrer la « valeur économique » des services dans la structure générale des prix, ni d'être dans une logique de « marchandisation » de la nature, mais de trouver un mécanisme de financement de changements de pratiques, avec des objectifs précis conditionnant le paiement, dans le but de protéger, restaurer ou accroître un ou plusieurs services écosystémiques de manière additionnelle, en allant au-delà de la réglementation en vigueur.

les PSE sont des instruments économiques mais ne constituent pas des instruments de marché

Cependant, l'identification des services écosystémiques à protéger est fortement liée au contexte culturel. Une partie des services écosystémiques, de nature immatérielle et incommensurable, sera donc inévitablement négligée au profit de services mesurables et répondant à des exigences anthropocentrées. Il s'agit là d'une faiblesse intrinsèque à la démarche qui marque les limites de sa validité. Si cette approche ne saurait donc être pleinement efficace ni constituer une solution miracle, elle mérite cependant d'être expérimentée et analysée pour une mise en œuvre complémentaire au renforcement des cadres réglementaires de protection des écosystèmes et à la formation initiale et continue des différents acteurs. A ce titre, les PSE doivent constituer une opportunité pour renforcer l'intégration des enjeux environnementaux par les acteurs du territoire.



Pour être pertinent,
un PSE doit
permettre d'impulser
des changements de
pratiques durables.

5 Principales conclusions de l'enquête auprès des associations membres de FNE sur l'approche économique de la biodiversité et les PSE

FNE a lancé durant l'été 2014 une enquête à destination des associations de protection de la nature et de l'environnement visant à évaluer le niveau d'appropriation de ces enjeux, ainsi que les préoccupations, avis et retours d'expérience de cette catégorie d'acteurs sur ces sujets en France. Une trentaine de réponses ont ainsi été compilées, apportant principalement des enseignements d'ordre qualitatif.

■ Une vigilance vis-à-vis de l'approche économique de la biodiversité

Une majorité des répondants (53 %) estime que des outils économiques permettant d'intégrer (même imparfaitement) le coût de la dégradation des services rendus par les écosystèmes – dans le modèle économique d'une entreprise par exemple – peuvent être utiles pour la préservation de ces services. Si seulement 17 % ont répondu le contraire, cette majorité reste à relativiser. En effet, 30 % des répondants soulignent les risques de dévoiement d'une approche économique qui se transformerait en marchandisation de la nature et qui favoriserait son exploitation. L'efficacité de l'approche économique de la biodiversité, si elle est souhaitée, est donc en même temps sujette à caution. Une telle approche doit en particulier afficher comme premier objectif la protection de la nature. La vigilance s'impose donc quant au choix de l'instrument de régulation choisi, quant à son calibrage et au contrôle de son efficacité environnementale.

■ Un intérêt pour les PSE en tant que mécanisme émergent

Le profil des personnes ayant répondu à l'enquête menée en 2014 constitue un premier enseignement intéressant touchant aux PSE et à leur perception au sein du monde associatif. En effet, les thématiques

traitées par ces personnes dans le cadre de leur activité associative sont (par ordre d'importance) : l'eau, la forêt, l'agriculture, la biodiversité, l'éducation et sensibilisation à l'environnement, l'énergie et l'aménagement du territoire.

S'il est logique de retrouver des secteurs d'activité directement liés à des services écosystémiques (sylviculture ou agriculture par exemple), la présence de thèmes plus larges, comme l'éducation à l'environnement ou l'énergie, permet de rendre compte de la portée des PSE, et met l'accent sur leur potentiel pour la cohérence écologique dans les territoires. De plus, le sujet intéresse les associations à toutes les échelles de territoire (nationale, régionale, départementale ou locale) ; celles-ci pourront donc être partie prenante à la fois pour la constitution d'un cadre national (définition et grands principes des PSE) et pour une éventuelle déclinaison dans les territoires.

■ Les PSE, des outils perçus comme expérimentaux et encore peu identifiés dans les territoires

Si 43 % des répondants ont déjà mené une réflexion sur les services écosystémiques et leur lien avec la biodiversité et si une majorité se positionne en faveur de l'utilisation d'outils économiques pour la protection de la nature, la réflexion sur les PSE est quasi inexistante au sein des associations de protection de l'environnement qui ont participé à l'enquête : ainsi 13 % des répondants affirment avoir déjà engagé une réflexion sur cet outil mais aucune association n'a élaboré de document de positionnement sur le sujet.

Cela peut notamment s'expliquer par le fait que seulement 7 % des répondants ont eu connaissance d'un PSE ou d'un dispositif s'y apparentant mis en œuvre sur leur territoire. Les quelques exemples cités concernent les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), une expérimentation d'indemnisation de

propriétaires forestiers pour filtration d'eau par la forêt, le cas d'une collectivité aidant les agriculteurs à changer leurs pratiques ou encore le dispositif Natura 2000. Notons à ce titre que les exemples cités ne correspondent pas toujours à des PSE stricto sensu et que la distinction entre les différents instruments n'est pas toujours aisée.

■ Réflexion sur les modalités de paiement

Deux tiers des répondants estiment pertinent de rémunérer des acteurs (agriculteurs, gestionnaires forestiers, etc.) pour qu'ils changent de pratiques. Ces réponses montrent que, outre les motivations intrinsèques pour la préservation de la biodiversité, il peut y avoir un intérêt à aider financièrement des acteurs pour les actions positives qu'ils mettent en place.

Pour 60 % des répondants, les bénéficiaires peuvent être des acteurs prêts à adopter des pratiques favorables à la biodiversité sans l'avoir encore fait, tout comme des acteurs ayant déjà adopté des pratiques favorables à la biodiversité. Cela met en lumière l'importance de l'équité dans la rémunération entre différents acteurs à l'échelle d'un territoire. Si du point de vue de l'efficacité environnementale et de l'efficacité économique, seuls les acteurs n'ayant pas encore adopté de comportements vertueux devraient être rémunérés (de sorte à les inciter à « franchir le pas »), du point de vue de l'équité et de l'acceptabilité de l'instrument, il apparaît opportun d'intégrer au dispositif ceux qui ont déjà adopté des pratiques favorables, et qui en ont donc déjà supporté les coûts.

Enfin, les répondants estiment plus pertinent de financer une période transitoire (90 %) et/ou l'accompagnement au changement (93 %) que la compensation d'une perte de revenus sans limite de temps (57 % favorables, 27 % opposés). Cela signifie qu'il est préférable de mettre en place des PSE dont l'objectif est d'impulser des changements de pratiques durables (économiquement, environnementalement et socialement), à moyen et long terme.

■ Les acteurs susceptibles de participer à des initiatives de PSE

Pour 80 % des sondés, les PSE relèvent de la responsabilité des politiques publiques. Cette écrasante majorité s'explique par le fait que la protection et la régulation des usages d'un bien public, comme par exemple la biodiversité, supposent « historiquement » un recours aux politiques publiques, financées par le budget de l'Etat. Ceci dit, 70 % pensent aussi que l'initiative peut venir d'acteurs privés, en complément des politiques publiques (53 %) ou, dans une moindre mesure, indépendamment (17 %). Les partenariats et autres régimes de gouvernances « hybrides » associant acteurs publics et privés ont en effet tendance à se développer compte-tenu des besoins de financements actuels (en particulier en matière de préservation de la biodiversité) et des capacités limitées de financements du secteur public.

A ce titre, les acteurs les plus fréquemment cités comme sources de financement des PSE sont les grandes entreprises (70 %), l'Etat (63 %) et les collectivités territoriales (60 %). Cette complémentarité doit permettre d'instaurer une dynamique volontariste, où les objectifs à atteindre vont au-delà de la réglementation en vigueur et où l'efficacité économique du dispositif permet d'inciter à la mise en œuvre massive de bonnes pratiques sur le territoire concerné.

Un bon PSE doit donc également permettre de favoriser la concertation entre les différents acteurs sur un territoire, grâce à une meilleure compréhension des enjeux liés à la préservation de la nature et de l'environnement. L'objectif est d'aboutir à une utilisation plus respectueuse des ressources et à une meilleure répartition des usages, en particulier en cas de conflits entre acteurs.

■ Une identification des opportunités et risques des PSE largement partagée par les associations

La question du lien entre paiement et protection de l'environnement, à l'origine même des PSE, a vivement interpellé les personnes ayant répondu à l'enquête. Dans une large majorité, celles-ci ont pointé du

doigt des opportunités et des risques, interrogeant à nouveau la pertinence et l'efficacité de cet outil. La vigilance s'impose donc quant à sa mise en œuvre, en particulier lorsque des fonds publics sont en jeu. Ainsi, les PSE sont perçus à la fois comme une opportunité pour préserver la biodiversité (70 %) et comme un outil potentiellement inefficace à cet effet (60 %) : ces résultats ne sont pas contradictoires et mettent au contraire en lumière l'ambivalence possible d'un tel dispositif.

Côté opportunités, premier point fort : pour 83 % des répondants, les PSE favorisent les actions préventives, toujours préférables aux actions curatives (dépollution) aujourd'hui majoritaires et qui n'apportent pas de solutions durables à la crise écologique. Selon eux, les PSE répondent principalement aux enjeux de préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau et du foncier agricole, naturel ou forestier. Ils peuvent également être mobilisés en faveur de la préservation des continuités écologiques, de la régulation locale du climat, de la modération des phénomènes extrêmes, de la fixation de carbone, de la pollinisation, de la protection contre l'érosion des sols, du maintien de la diversité génétique, de la préservation des paysages.

Les PSE apparaissent également comme pertinents s'ils sont capables de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire et permettent de concilier protection de l'environnement et activités humaines (70 % des répondants). Pour les personnes interrogées, les obstacles majeurs à la mise en œuvre d'un PSE pourraient justement provenir de l'état des rapports de force entre acteurs à l'échelle locale, de la réticence au changement, du manque de prise de conscience de la détérioration actuelle des écosystèmes et de la biodiversité, de la forte influence des logiques de court terme, de la recherche du profit individuel et immédiat au détriment de l'intérêt général. Les PSE doivent donc être le fruit d'une concertation, transparents dans leur mise en œuvre et dans la mesure de leurs résultats.

Le véritable potentiel des PSE est aussi largement interrogé. 67 % des répondants les imaginent trop coûteux pour obtenir des résultats tangibles du point de vue environnemental. En particulier, cet outil doit pouvoir engendrer une levée de fond additionnelle pour la protection de l'environnement. Or, 33 % des

répondants posent la question du véritable potentiel de mobilisation financière autour des PSE dans les territoires. Des collectivités et des entreprises sont-elles vraiment prêtes à franchir le pas des PSE ? Les collectivités locales en auront-elles les moyens ? En particulier, les PSE ne doivent pas concurrencer ou se substituer à des dispositifs de financement de mesures environnementales d'une autre nature que les PSE (MAEC, subventions, aides à l'agriculture biologique, utilisation des redevances pour la mise en œuvre de la politique de l'eau).

Enfin, les PSE peuvent s'avérer inadaptés aux enjeux locaux en matière de protection des écosystèmes et de leurs services (54 % des répondants). Ils sont en effet susceptibles de favoriser les services qui ont la plus forte valeur marchande (sans forcément avoir la plus forte contribution aux fonctionnalités écologiques) et créer ainsi un déséquilibre au sein de l'écosystème. Nous voyons donc qu'il est indispensable d'établir un diagnostic précis sur le territoire concerné. Ce diagnostic devra être co-construit et partagé en particulier avec les associations de protection de la nature et de l'environnement présentes sur le territoire.

■ Un intérêt marqué pour s'engager dans une expérimentation

70 % des personnes interrogées déclarent être intéressées par la mise en place d'un PSE sur leur territoire et 60 % seraient intéressées pour que leur association soit partie prenante du dispositif. Les cibles préférentiellement citées sont la préservation ou la restauration des espaces naturels, des haies et de la qualité de l'eau ainsi que le changement des pratiques agricoles. Les services écosystémiques préférentiellement cités sont les services de régulation et de support.

Un besoin de cadrage et de régulation a également été exprimé par deux tiers des répondants. Selon eux, ces missions pourraient être confiées à la future agence de la biodiversité, à une instance paritaire à créer dans laquelle FNE aurait un rôle à jouer, les ministères, ou encore la Caisse des Dépôts. Notons à ce titre que 80 % des répondants estiment que les PSE relèvent de la responsabilité des politiques publiques.

6 Ébauche d'une grille d'analyse des PSE de FNE

L'approche économique de la biodiversité doit s'inscrire dans la gestion des biens communs et amener à un changement effectif et durable des pratiques.

Dès lors, comment un PSE peut-il contribuer à la protection réelle et effective des services écosystémiques ? Quels critères utiliser pour valider un PSE ? Quels garde-fous mettre en place pour minimiser les risques identifiés ?

L'enquête menée en 2014 auprès des associations membres de FNE a montré que, pour les répondants, l'acceptabilité d'un PSE est conditionnée par plusieurs facteurs clés. Avant tout, des résultats écologiques concrets doivent être définis et obtenus, sans quoi le dispositif n'est pas pertinent et doit être reconfiguré ou abandonné. Ensuite, un travail de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des acteurs doit être mené, condition nécessaire mais non suffisante à la réussite de la démarche. Enfin, l'existence d'un dispositif d'évaluation et de suivi permanent et transparent des résultats et une gouvernance collective du dispositif global apparaissent indispensables.

Afin de compléter ces premières pistes, FNE propose ci-après une liste de questions, qui forment la base d'une grille d'analyse d'un PSE (en annexe 2), organisée en fonction des trois étapes principales de leur mise en place (élaboration, mise en œuvre, gouvernance). Ces questions et la grille associée auront vocation à être consolidés grâce à de futurs travaux. L'objectif est de permettre aux associations de se poser des questions clés sur le sujet et d'être force de propositions.

■ Elaboration du PSE

► Quels sont les objectifs du PSE ?

Quelle est la pertinence environnementale des objectifs affichés ? Quels sont les services à préserver ou restaurer ? Y a-t-il un risque de déséquilibre au sein de l'écosystème suite à la protection d'un ou plusieurs services ? Quelle est l'échelle géographique retenue et est-elle pertinente ? En quoi le dispositif proposé

permet-il d'aller au-delà de la réglementation en vigueur ? Cette additionnalité est-elle caractérisée et en quels termes ? Une mesure de cette additionnalité est-elle prévue, à quelle échéance et selon quelles modalités ? La durée du contrat est-elle cohérente avec les objectifs environnementaux et les services à préserver ?

► Quelles sont les actions envisagées ?

Quelle est la pertinence environnementale des actions envisagées, c'est-à-dire des nouvelles pratiques qui seront mises en place afin d'atteindre les objectifs définis ? Quelle est la pertinence sociale du dispositif envisagé (en termes d'emploi et de formation par exemple) ? Le PSE permet-il d'atteindre des objectifs autres qu'environnementaux et de rationalité économique, comme de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement ? Si oui, auprès de quel public ou de quels acteurs ? Quelle est la pertinence financière du dispositif ? Quelles sont les modalités de paiements envisagées ? Quelles sont les actions rémunérées (investissement, formation, surcoût/manque à gagner) ? Le dispositif permet-il de pérenniser le changement de pratiques ?

► Quels sont les acteurs impliqués ?

Quels sont les acteurs présents sur le territoire qui ont un impact sur les services ciblés ? Quels sont les acteurs du territoire qui en sont dépendants ? Quels sont les acteurs clés ? Sont-ils tous pris en compte dans le dispositif ? Quelle est la capacité du dispositif proposé à mobiliser tous les acteurs clés sur le territoire concerné par le dispositif ? Quelle est la stratégie de mobilisation proposée ? Est-elle pertinente, notamment au regard des capacités de financement de chaque acteur potentiellement impliqué ? Des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement sont-elles prévues ?

► Autres outils disponibles

Les autres outils disponibles (subventions, mesures agroenvironnementales et climatiques) pour la préservation des services ciblés par le dispositif ont-ils été



© Marc Bruxelles

identifiés ? Une articulation du PSE avec ces autres outils a-t-elle été étudiée ? Y a-t-il un risque de double paiement (en particulier pour un PSE public-privé) ?


■ Mise en œuvre du PSE

Quel type d'engagement ou de contractualisation est prévu pour chaque partie ? Un contrôle de la mise en place effective des différentes actions par chaque acteur impliqué dans le dispositif est-il prévu et selon quelles modalités ? Ces modalités sont-elles pertinentes ? Comment est-il prévu de mesurer les résultats environnementaux réels du PSE ? Au bout de combien d'années ? A quelle échelle ? Les modalités d'évaluation sont-elles pertinentes ? Quelle est le degré de transparence prévu sur les moyens réellement engagés et les résultats du dispositif ? Y a-t-il des risques de greenwashing et si oui, par quels acteurs ? Le dispositif prévoit-il une valorisation des résultats ? Si oui, de quelle nature (communication médiatique, portes ouvertes) ? Si non, pour quelles raisons et cela est-il réel-

lement justifié ? Le contrat et le paiement prennent-ils en compte les risques liés aux conditions extérieures (conditions et événements climatiques par exemple) ? Selon quelles modalités ? Ces modalités sont-elles justes et pertinentes ?

■ Gouvernance du PSE

Un comité de suivi et de gouvernance du PSE sur le territoire est-il mis en place ? Si oui, sur quel modèle et avec quels acteurs (acteurs directement impliqués dans le PSE uniquement ou instance plus large, incluant par exemple la société civile) ? Quelles sont les marges de manœuvre offertes à ce comité ? Si aucun comité de suivi et de gouvernance n'est mis en place, pour quelles raisons ? Les associations locales de protection de la nature et de l'environnement agréées sont-elles parties prenantes de ce comité et de quelle manière ? Ces associations sont-elles en capacité d'influer sur les décisions ? Si oui, selon quelles modalités ? Si non, pour quelles raisons ?

An aerial photograph of a rural landscape. The foreground shows a small village with several houses and a road. The middle ground is dominated by lush green fields and dense forests. In the background, rolling hills and a clear blue sky are visible. A semi-transparent red box is overlaid on the center of the image, containing white text.

Les associations
ont vocation à être
parties prenantes
des PSE dans
les territoires

7 Le rôle des associations

Lors de l'enquête menée en 2014, 60 % des répondants ont exprimé un intérêt pour que leur association soit partie prenante d'un dispositif de PSE, en particulier pour les phases de diagnostic territorial, de coordination et d'évaluation du dispositif.

Un travail de réflexion a par la suite été mené avec 10 associations membres de FNE lors de deux journées d'échanges consacrées aux PSE. Dix propositions ont émergé pour caractériser le rôle que les associations pourraient jouer dans un dispositif de PSE sur un territoire :

- identifier les services écosystémiques à protéger ;
- aller à la rencontre des acteurs concernés et être force de proposition ;
- animer, co-animer ou prendre part au dialogue entre les acteurs du territoire ;
- vérifier la cohérence et la plus-value écologique d'un PSE sur un territoire ;
- participer au contrôle des mesures mises en place ;
- participer à l'évaluation de la plus-value environnementale ;
- être membre du comité de suivi et de gouvernance ;
- veiller à la pérennité du dispositif et des résultats obtenus ;
- expliquer, vulgariser, informer les citoyens ;
- participer à l'élaboration du cadre national et à sa déclinaison au niveau territorial.

Les associations ont vocation à être parties prenantes des PSE dans les territoires. Elles ont notamment à jouer un rôle important d'observation et d'expertise. Si elles ne peuvent prétendre à contrôler et valider à elles seules les actions du dispositif et les résultats obtenus, elles ont en revanche un regard à porter sur les enjeux environnementaux et des propositions à faire sur les pratiques vertueuses à promouvoir. Elles peuvent enfin jouer le rôle de garant, alerter et permettre d'éviter certaines dérives (recherche de profits, perte de vue de l'objectif environnemental du dispositif).

Des questionnements très concrets se sont également fait jour lors de ces réflexions. En particulier, comment faire en sorte que les associations soient en capacité humaine et financière de prendre une part active à un PSE ? Le PSE lui-même peut-il rémunérer l'action de l'association ? Quel poids la parole associative aura-t-elle au sein du jeu d'acteurs local ? Comment accéder à l'information au sein d'un territoire et auprès d'acteurs variés et multiples ?

Il apparaît également nécessaire de créer un cadre pour que la parole associative soit reconnue comme légitime et puisse peser sur les décisions. Les conditions pour une transparence totale doivent également être créées, tant pour la collecte d'informations en amont du dispositif que pour le contrôle des moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats.

8 Perspectives

Ce premier travail d'enquête et d'échanges avec les associations membres de FNE a permis d'identifier des perspectives et pistes de travail afin d'aller plus loin dans l'exploration des PSE.

Plusieurs axes sont identifiés côté associatif :

- poursuivre les échanges avec les associations locales et les différents acteurs concernés (agriculteurs, forestiers, collectivités locales, agences de l'eau, CDC, entreprises privées) ;
- élaborer un guide d'accompagnement de la grille d'analyse des PSE permettant d'approfondir l'analyse de chaque critère et de donner les clés d'une priorisation ;
- porter les différentes propositions concernant le rôle des associations auprès des instances institutionnelles et des acteurs qui mettent en œuvre des PSE .

Par ailleurs, des besoins ont été exprimés, principalement en matière de collecte d'informations. En particulier, FNE souhaite que soit mené à bien, outre le travail fondamental en cours d'évaluation des services écosystémiques présents dans les territoires (projet EFESE⁽³⁾), un travail de cartographie des PSE mis en place en France (objectifs, modalités, acteurs, mesure des résultats). Ce travail pourrait être mené par les services du ministère de l'environnement ou encore les acteurs de terrain et de la recherche.

Une évaluation du potentiel de mobilisation financière autour des PSE dans les territoires semble également nécessaire, ainsi qu'un travail de diagnostic sur les liens entre secteurs d'activités et services écosystémiques (leurs impacts et leurs dépendances) afin de cibler au mieux les acteurs et les actions à mettre en place sur le terrain.

(3) EFESE : Evaluation Française des Ecosystèmes et Services Ecosystémiques, déclinaison nationale du MAES européen (Mapping of European Ecosystem Services).



9 Vers une nouvelle vision des PSE pour la MEB : les Paiements pour préservation des services écosystémiques (PPSE).

L'approche traditionnelle des PSE et le cadre conceptuel de référence (définition de Wunder) présente un certain nombre de limites qui suscitent des difficultés dans la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme et à l'obtention de résultats probants des projets sur le terrain. Pour créer les conditions d'une rupture dans l'appréhension tant conceptuelle qu'opérationnelle de cet outil émergent, la MEB a proposé un changement de terminologie accompagné d'un changement de regard sur l'instrument qu'il s'agit d'expérimenter à l'échelle française. Ainsi, le concept de « Paiements pour Préservation des Services Ecosystémiques » (PPSE) est proposé. Il repose sur quatre principes fondamentaux :

- Contrairement au langage mobilisé par la définition de référence des PSE, langage intrinsèquement marchand et source de confusion, il convient de souligner que l'objet de la transaction dans le cadre d'un PSE n'est pas un service écosystémique, qui correspond par définition à une ou plusieurs fonctionnalités écologiques par nature inappropriables, mais plutôt l'action de l'Homme permettant de favoriser le maintien ou la restauration des services écosystémiques. Ainsi, la notion de PPSE souligne que ce n'est pas l'Homme qui rend directement des services écosystémiques, comme celle de paiements pour services écosystémiques, parfois utilisée par ailleurs, peut le laisser suggérer. L'Homme ne peut en réalité qu'en faciliter le maintien ou la restauration en modifiant ses comportements ayant un impact sur l'environnement ;
- L'enjeu est également de montrer que l'utilisation de la notion de services écosystémiques, bien que nécessaire pour rendre compte des interactions Homme-nature, ne doit pas conduire à passer outre la complexité des processus écologiques, caractérisés par des effets de seuils, des effets rebonds ainsi que des échelles temporelles et spatiales multiples. Ainsi, le fonctionnement des écosystèmes doit être inscrit au cœur du dispositif PPSE pour assurer son efficacité et sa pérennité. Cette idée légitime l'intitulé même de PPSE, en montrant que la finalité du mécanisme porte non pas sur les services que l'Homme rend à la nature, comme la notion de paiement pour services environnementaux, cette fois, peut le laisser suggérer, mais sur les services que l'Homme tire de la nature, source de bienfaits pour lui-même ou ses pairs, et dont il peut faciliter le maintien ou la restauration via les actions qu'il entreprend ;
- L'instrument doit enfin s'inscrire dans le cadre des politiques territoriales, en complémentarité avec le principe pollueur-payeur, et de manière additionnelle par rapport à la réglementation. Il doit également être considéré comme une composante de l'arsenal économique à disposition de la société, aux côtés d'autres mécanismes institutionnels (mesures agro-environnementales, compensation écologique, taxes, subventions etc.) et d'initiatives privées (labellisation, certification, etc.), qu'il s'agit de mobiliser de manière cohérente.
- Enfin, l'acceptabilité sociale de l'instrument, qui repose notamment sur les jeux d'acteurs locaux et l'identification des facteurs explicatifs des comportements des acteurs, conditionne largement son efficacité économique et son efficacité environnementale. Les défis liés à l'action collective et aux motivations des acteurs sont donc clés dans la mise en œuvre de l'instrument à l'échelle d'un territoire.

ANNEXE 1 : TYPOLOGIE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

■ **Les services d’approvisionnement sont des services écosystémiques qui décrivent la production matérielle ou énergétique des écosystèmes.** Cela inclut les aliments, l’eau et d’autres ressources.

- **Aliments** : les écosystèmes fournissent les conditions nécessaires à la production d’aliments dans des habitats sauvages ou dans des agro-écosystèmes administrés.
- **Matières premières** : les écosystèmes fournissent une grande diversité de matériaux pour la construction ainsi que le carburant.
- **Eau douce** : les écosystèmes fournissent les eaux de surface ainsi que la nappe phréatique.
- **Ressources médicales** : de nombreuses plantes sont utilisées comme médicaments traditionnels et comme ingrédients pour l’industrie pharmaceutique.

■ **Les services de régulation sont les services fournis par les écosystèmes par l’intermédiaire de leur action régulatrice,** par exemple, la régulation de la qualité de l’air et du sol ou le contrôle des inondations et des maladies.

- **Régulation locale du climat et de la qualité de l’air** : les arbres fournissent de l’ombre et enlèvent les polluants de l’atmosphère. Les forêts influencent les précipitations.
- **Capture et stockage du carbone** : en poussant, les arbres et les plantes absorbent le dioxyde de carbone de l’atmosphère et l’emprisonnent effectivement dans leurs tissus.
- **Modération des phénomènes extrêmes** : les écosystèmes et les organismes vivants créent des tampons contre les catastrophes naturelles telles que les inondations, tempêtes et glissements de terrain.
- **Traitement des eaux usées** : les micro-organismes présents dans le sol et les zones humides décomposent les déchets humains et animaux.
- **Prévention contre l’érosion et maintien de la fertilité du sol** : l’érosion du sol est un facteur clé dans le processus de dégradation des terres et la désertification.
- **Pollinisation** : sur 115 cultures vivrières importantes dans le monde, 87 dépendent de la pollinisation animale, y compris les cultures de rapport importantes comme le cacao et le café (Klein et al. 2007).
- **Contrôle biologique** : les écosystèmes sont importants pour la régulation des parasites et des maladies vectorielles.

-
- **L'habitat ou les services de soutien sous-tendent la quasi-totalité des autres services.** Les écosystèmes fournissent un espace de vie aux plantes et aux animaux et maintiennent une diversité d'espèces différentes de plantes et animaux.
 - **Habitats des espèces :** les habitats procurent tout ce qui est nécessaire à une plante ou un animal particulier pour survivre. Les espèces migratrices ont besoin d'habitats le long de leur itinéraire de migration.
 - **Maintien de la diversité génétique :** la diversité génétique distingue entre différentes espèces ou races et constitue une base pour les variétés cultivées bien adaptées localement, ainsi qu'un patrimoine génétique en vue du futur développement de cultures commerciales et d'animaux d'élevage.

 - **Les services culturels incluent les avantages non matériels que retirent les personnes du contact avec les écosystèmes,** et comprennent les avantages esthétiques, spirituels et psychologiques.
 - **Divertissement et santé mentale et physique :** le rôle des paysages naturels et des espaces verts urbains pour le maintien de la santé mentale et physique est de plus en plus reconnu.
 - **Tourisme :** le tourisme vert engendre des bénéfices économiques considérables et représente une source de revenus vitale pour de nombreux pays.
 - **Appréciation esthétique et inspiration pour la culture, l'art et le design :** langue, savoir et appréciation de l'environnement naturel sont intimement liés depuis les débuts de l'histoire de l'humanité.
 - **Expérience spirituelle et relation aux paysages :** la nature est un élément commun à la plupart des grandes religions. Les paysages naturels représentent également une identité locale et un sentiment d'appartenance.

texte d'après (TEEB, 2010)

ANNEXE 2 : GRILLE D'ANALYSE D'UN DISPOSITIF DE PSE DE FNE

Elaboration du PSE		
Les objectifs	Les actions	Les acteurs
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services ciblés ➤ Pertinence environnementale ➤ Echelle géographique ➤ Additionnalité ➤ Durée du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pertinence environnementale ➤ Pertinence sociale ➤ Pertinence financière ➤ Modalités de paiement ➤ Pérennité ➤ Autres outils disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs clés impactants ➤ Acteurs clés dépendants ➤ animateurs du dialogue ➤ Stratégie de mobilisation ➤ Stratégie de formation et d'accompagnement
Mise en œuvre du PSE		
Les objectifs	Les actions	Les acteurs
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modalités d'évaluation des résultats (échelle, échéance) ➤ Aléas climatiques ➤ Stratégie de communication sur les résultats attendus 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modalités de contrôle des moyens mis en œuvre ➤ Stratégie d'animation ➤ Stratégie de communication sur les actions menées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transparence et accès à l'information ➤ Biais d'opportunité ➤ Risque de greenwashing
Gouvernance du PSE		
Les objectifs	Les actions	Les acteurs
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité de suivi et de gouvernance ➤ Modèle de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Membres du comité de suivi et de gouvernance ➤ Place et rôle des APNE*

*APNE : associations de protection de la nature et de l'environnement



Partageant la conviction selon laquelle la biodiversité est la clé de voûte du fonctionnement des écosystèmes dont les sociétés humaines tirent les biens et services indispensables à leur existence, France Nature Environnement (FNE) et la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts (MEB) ont souhaité conduire une réflexion commune sur les enjeux de l'approche économique des services écosystémiques et sa contribution à la préservation de la biodiversité.

Les échanges se sont articulés autour des questions suivantes : quels sont les liens entre services écosystémiques et biodiversité ? Peut-on et doit-on rémunérer certains acteurs pour des actions ou des pratiques visant à protéger la nature, sous la forme de paiements pour services environnementaux ? Si oui, à quelles conditions, selon quelles modalités et dans quel cadre ? Comment identifier les risques et biais associés à de tels mécanismes ? Quels garde-fous mettre en place ? Quel rôle pour les associations de protection de la nature et de l'environnement dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance de tels dispositifs ?

Dans ce cadre, FNE, en partenariat avec la MEB, a lancé une enquête à destination des associations membres de son réseau, suivie de journées d'échanges. Ce cahier se propose de faire le point sur ces réflexions.